prochain. Ce sont d'abord le bataillon de Saint-Cyr, la garde républicaine, la gendarmerie et les sapeurs-pompiers de Paris, puis partie des divisions des généraux Duplessis, Broner, Garnier de Colomb, Berthaut, Mettenn, soit en tout, cent bataillons, cinquante-trois escadrons et 16 batteries. Les troupes commandées en chef par le général de Ladmirault, gouverneur de Paris, commenceront à défiler vers trois heures, en présence du maréchal de Mac-Mahon, entouré de son état-major, des attachés militaires, des ambassadeurs et légations étrangères, ainsi que des personnages de distinction, actuellement présents à Paris. Ont été également invités, les membres du Sénat et de la Chambre des députés.

LETTRE DE PARIS

Paris, 12 juin 1876.

Dans les derniers conseils des ministres à Versailles, il a été décidé au sujet des affaires de la Turquie, que le gouvernement français ne donnera pas suite aux démarches imprudentes du duc Decazes qui avait adhéré aux résolutions des trois empereurs à Berlin. La France gardera la plus complète abstention, se bornant à sauvegarder les intérêts et les établissements de nos nationaux. La France ne participerait à un congrès que sur l'invitation formelle des grandes puissances.

L'arrivée à Paris du grand-duc Michel se rattache à l'isolement dans lequel est placée la politique russe, isolement dont elle cherche à sortir.

Dans le monde diplomatique, on prétend qu'il n'y a rien d'exact dans la nouvelle du *Times* relative au rappel des navires anglais.

Note générale dans ce monde-là, en ce qui concerne l'Orient :

La question subit, de toutes parts et d'un commun accord un temps d'arrêt dont la durée ne saurait être prévue. Mais ce temps d'arrêt est probablement indifférent au point de vue de la solution et, par conséquent, nulle conclusion optimiste n'en saurait être tirée.

La gauche commence déjà à ne plus trouver suffisant le libéralisme de M. Waddington. Les correspondances inspirées par cette fraction parlementaire et adressés aux feuilles belges, allemandes, reprochent au ministre «d'avoir conservé tous les rêves de la jeunesse, les utopies de 48, en présentant comme possible et désirable *l'alliance du christianisme et de la liberté.* »

Pour que cette alliance fût possible, disent-elles, il faudrait que la France fût protestante. Conclusion : ceci n'étant pas, c'est le despotisme et non la procédure libérale qu'on se propose d'appliquer aux catholiques.

M. Gambetta se vante d'avoir trouvé, à propos de finances, un terrain sur lequel il serait certain de renverser M. Decazes. La question se poserait, d'abord et naturellement, dans la commission du budget. On suppose, car les explications précises, font défaut, qu'il s'agit toujours de l'affaire des capitulations, où des crédits non votés auraient été employés.

Note très louche dans la *République française*, relativement aux « faiseurs d'affaires » et qui probablement se rattache à ces projets.

On prétend que MM. Léon Say, Waddington, et quelques-uns de leurs amis politiques s'occupent activement de recruter des voix à la candidature sénatoriale de M. Renouard favorisée par M. d'Audiffret-Pasquier. D'autre part, on annonce qu'une majorité minime, il est vrai, est acquise à M. Buffet.

A propos de M. d'Audiffret-Pasquier, deux célèbres oculistes appelés en consultation, ont exprimé la crainte qu'il ne vienne à perdre l'œil qu'il s'est brûlé, il y a quelques jours, avec une étincelle de son cigare, dit-on.

Dans le monde politique, on fait cette remarque : par une singulière contradiction, la presse allemande se montre pessimiste, juste au moment où les déclarations pacifiques de M. Disraëli semblent indiquer chez les Anglais une attitude conciliante. Le rapprochement ne laisse pas d'être curieux, en effet ; quoi qu'il en soit des bruits pessimistes ou optimistes, la bourse de ce jour est remarquable de fermeté, soutenue par des affaires importantes. Nos fonds d'Etat marchent sur des cours inespérés, vu notre situation de politique générale. Aux mauvaises impressions de ces jours derniers ont succédé des espérances, sinon tout à fait rassurantes du moins bien meilleures au point de vue du maintien de la paix européenne. Bref, tout serait sauvé, tout serait à la paix, et on entonnerait volontiers des hymnes de joie......... Les recettes générales elles-mêmes donnent l'exemple de la confiance en prenant 17 mille francs de rente 3 0/0 et 47 mille francs, d'emprunt 6 0/0.

L'avenir nous dira jusqu'à quel point les espérances pacifiques actuelles sont justifiées.

P.-S. — Beaucoup de monde s'est rendu à la Chambre des députés, sans que rien d'intéressant justifie cette affluence.

M. Buyot rapporte l'élection de M. Guyot-Montpéroux. Le rapport est long, mais on n'entend pas un traître mot, grâce au bruit.

A l'arrivée de M. Thiers, l'agitation redouble. On prétend qu'il vient attiré par la proposition Laissant qui met en question toute son œuvre militaire, avec l'intention de la défendre énergiquement.

Quant à l'interpellation Laissant sur la nomination des sous-lieutenants, elle est abandonnée par les gauches qui n'ont aucun général à porter à la place de M. de Cissey. Les gauches seraient fort embarrassés des échecs subis par le ministre de la guerre.

Il est question parmi les bonapartistes de répondre à la proposition Marcère par une demande de mise en accusation des auteurs du 4 septembre, qui ont, eux aussi, commis un attentat contre une Assemblée législative élue par la nation.

DE SAINT-CHÉRON.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 12 juin 1876.

Président : M. Jules Grévy.

La séance est ouverture à 2 h. 1/2.

Après l'adoption du procès-verbal, la Chambre entend le rapport sur l'élection de M. Guyot-Montpayroux dans la Haute-Loire.

M. Maigne combat le rapport qui conclut à la validation de l'élection.

Après une réplique de M. Burget, rapporteur, M. Maigne réclame une enquête sur les accusations dirigées contre l'honorabilité politique de M. Jour. candidat républicain.

M. Guyot-Montpayroux dit que la coalition formée contre lui n'a pas réussi dans le corps électoral et qu'elle ne réussira pas davantage dans l'Assemblée.

Après quelques observations de M. Maigne, l'élection est validée.

M. Laissant développe son interpellation concernant les nominations d'officiers.

Il dit que différents sous-lieutenants, entre autres, M. Cornélis de Witt, ont été nommés par faveur et illégalement.

L'orateur invoque l'émotion produite dans l'armée et dans la presse par ces nominations.

M. de Cissey fournit des explications, que M. Douville déclare ne pas trouver concluantes.

La Chambre, sans voter, continue son ordre du jour.

Le ministre de la guerre combat la proposition de M. Laissant, tendant à reduire à trois ans la durée du service actif.

M. Laisant soutient sa proposition, que M. Gambetta repousse en disant que l'heure n'est pas encore venue et que le budget et le recrutement des sous-officiers ne permettent pas actuellement d'adopter cette proposition, laquelle, selon l'orateur, mérite cependant une étude sérieuse.

M. Douville appuie la prise en considération, qui est repoussée par 238 voix contre 197.

La séance est levée à 5 h. 30.

BULLETIN ECONOMIQUE

BOURSE DE PARIS

Variations des Cours

du samedi 3 avec ceux du samedi 10 juin

VALEURS	Cours du samedi 10 Juin	Cours du samedi 3 Juin	Hausse	Baisse
A terme				
3 % ex-cou.	68.50	68.22 5	27 5	
5 %	105.325	105.20	12 1/2	
B. de France	3650.	3627.50	22 50	»
» Paris	1065.	1067.50		2»50
Crédit fonc.	663.75	652.50	11 25	»
» mobil.	146.25	140.	6 25	
Soc. génér.	520.	520.		
Est	590.	588.75	1 25	
Lyon	970.««	970.»»		
Midi	760.	752.50	7»50	
Nord	1267.50	1255.	12«50	
Orléans	1000.	1000.		
Gaz	1222.50	1230.		7»50
Suez	696.25	698.75		2 50
Italien 5 %	[illegible]	[illegible]	10	»
Mob. espag.	550.	557.50		7 50
Ch. Lomb.	170.	167.50	2.50	»
» Autric.	560.	538.75	21.25	
Comptant				
3 % ex-cou.	68.50	68.35	«»15	
5 %	105.20	105.20		
4 1/2	97.20	97.25		5
Ville 1869	370.«»	367.	3	»
» 1871	355.	350 »«	5	
Act. l'Ouest	642.50	645.		2 50
Obl. 3 % Est.	315.	314.50	50	»
» Lyon	336.	315.75		5»
» Midi	322.50	325.75	75	»
» Orléans	325.	325.75		75
» Vendée	254.	250 50	3.50	
Obl. à Rouen (?)	265	265		»
» (Sud)	164.50	152	12.50	.
En banque				
3 % esp. int.	12 3/8	12 7/16		1/16
» exter.	13 1/4	13 7/16		3/16
5 % Turc	13.75	13.90		15
Turc nouv.	»	»	»	
Egyp. 1873	185	188 75	»	3 75
6 % Péruv.	18 3/4	20 3/4		2

Roubaix-Tourcoing
LE ET NORD DE LA FRANCE

On lisait dimanche dans le *Journal des Brasseurs* :

« Bien que nous ne parlions ici qu'en notre nom personnel, et sans avoir consulté M. Taffin, nous croyons devoir formuler publiquement un vœu qui, depuis longtemps, est sur les lèvres des brasseurs du Nord de la France et dont l'écho répété nous arrive de toutes parts : c'est que l'honorable M. Taffin-Binauld, après avoir si vaillamment défendu depuis plusieurs années les intérêts si compromis de notre industrie, comme président du syndicat des brasseurs, puisse, à bref délai, continuer à les défendre, et cette fois bien plus efficacement encore, comme député du Nord.

» La mort de l'honorable et regretté M. Deregnaucourt laisse vacant, à Roubaix, un siége de député.

» La question politique a été suffisamment vidée par les élections générales pour que nos industriels, à quelque parti qu'ils appartiennent, portent aujourd'hui leurs suffrages sur l'homme qui, par ses connaissances spéciales, son réel talent d'orateur, sa vive intelligence des intérêts manufacturiers du pays, pourraient servir le plus utilement, à la tribune de l'Assemblée nationale, la cause de nos industries en souffrance.

» M. Taffin-Binauld, nous en avons la confiance, serait cet homme-là, et en même temps que la brasserie, la fabrication du sucre, la distillerie et les autres industries importantes du Nord, ainsi que la culture, rencontreraient difficilement un défenseur plus éloquent et plus dévoué. — P.-B. »

Le *Propagateur* ayant reproduit les lignes qui précédent, M. Taffin-Binauld lui a adressé une lettre ainsi conçue.

« Tourcoing, 11 juin 1876.

» Monsieur le rédacteur,

» Vous avez reproduit dans votre numéro de ce jour un article beaucoup trop élogieux pour moi, et qui émet le vœu de me voir poser ma candidature dans une prochaine élection.

» Je regrette très vivement que l'auteur de cet article, qui me fait beaucoup trop d'honneur en me croyant à la hauteur d'un pareil mandat, ne m'ait pas consulté avant de faire cette publication. Je l'en eusse certainement détourné ; car non-seulement je n'ai pas l'ambition d'être député, mais les motifs les plus sérieux me défendraient au besoin de l'avoir.

» Vous m'obligeriez, monsieur le rédacteur, pour qu'il ne puisse point subsister de méprise à ce sujet, de vouloir bien insérer ces quelques lignes dans votre prochain numéro.

» Veuillez recevoir, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» H. TAFFIN-BINAULD. »

Nous lisons dans le *Propagateur :*

« Notre Conseil municipal ne s'est pas contenté de retrancher les subsides que l'on fait aux sociétés charitables ; dans sa fureur de suppression, il vient d'ôter au Comice agricole l'allocation annuelle de 2,000 francs qu'il lui accordait depuis son origine.

» Cette mesure revêt un caractère tout particulier de manque de franchise, qu'il est bon de signaler.

» A la fin de l'année dernière, le Comice ayant réélu pour président un député de la droite, l'honorable M. Baucarne, malgré l'opposition des membres républicains, cinquante [illegible] donnèrent bruyamment leur démission.

» Dès ce moment, ils ne se cachèrent pas pour annoncer qu'ils sauraient bien faire retirer au Comice le subside municipal ; la mesure qui vient d'être prise, était parfaitement prévue et caracterisée ; la majorité radicale du Conseil avait là une belle occasion d'affirmer ses convictions ; mais on sait que la franchise n'est pas le fort des assemblées républicaines ; on prit un biais, on retrancha les 2,000 francs sous prétexte que le Comice transporte ses concours hors de la ville, et que celle-ci n'a plus d'intérêt à ces solennités.

» Or, c'est en 1868 que le Comice a décidé de transporter, de deux années l'une, ses concours dans les chefs-lieux de canton ; il y a donc huit ans : le Comice ne l'a fait que quatre fois, il est donc resté dans la limite de sa décision. Jamais le Conseil n'a pensé, depuis huit ans, à trouvé cette mesure préjudiciable à ses intérêts. Elle ne saurait être entachée de réaction, puisqu'elle a été prise SUR L'INITIATIVE DE M. DELEPORTE-BAYART, que Roubaix est menacé d'avoir pour représentant radical.

» Il est pas difficile de lire entre les lignes de la délibération du Conseil, et de reconnaître le caratère politique et rancunier de la suppression de ce subside. Pour satisfaire la mesquine opposition d'un parti, la ville de Lille renonce à l'honneur d'encourager l'agriculture, elle oublie qu'elle possède une banlieu agricole grevée des exigences de ses octrois, elle oublie que les produits agricoles nourrissent ses 170.000 habitants et entrent pour la part la plus considérable dans les sources de ses revenus.

» Qu'importe tout cela, périssent les principes plutôt que les mesquines rivalités de parti ! »

—

L'*Echo* annonce que M. F. Raoul Duval, rapporteur du Conseil supérieur du commerce pour les industries du lin et du coton, est revenu vendredi dernier à Lille. Il a visité le matin la ville d'Armentères, où la filature et le tissage de lin ont, depuis une vingtaine d'années, formé un centre important. M. Duval a parcouru les établissements de MM. Pouchain, Mahieu et Salmon, a assisté à une séance de la Chambre consultative, à laquelle M. des Rotours, député, avait également convié.

A quatre heures de l'après-midi, M. Duval est entré à Lille et s'est rendu à une séance importante de la Chambre de commerce à laquelle on avait spécialement invité les membres du bureau des Comités linier et cotonnier.

M. Duval a entendu de nouveau les observations de la filature et du tissage; la discussion a principalement porté sur les fils fins, qui paraissent devoir être sacrifiés par les libres échangistes du conseil supérieur; mais ils ont trouvé au sein de la Chambre d'énergiques défenseurs. Nous résumerons prochainement ici les arguments si nombreux qui militent en faveur du maintien de la filature de numéro fins.

—

Une cabaretière de Wattrelos avait le plus joli chevreau du monde. Il disparut dans la journée d'hier, emporté à Roubaix par un habitant de la rue de la Guinguette. Plainte a été portée contre cet homme.

—

Des agents de police entrant, hier, dans un cabaret de la rue Darbo pour le service de sûreté, aperçurent à une table un individu à manières suspectes; à peine les agents étaient-ils entrés que cet homme s'empressait de se retirer. Les sergents de ville, inquiétés de ce manége étrange poursuivirent l'inconnu. Arrêté presque aussitôt il fut conduit chez le commissaire de police.

Là, il déclara se nommer Emile Vandenhaghem, âgé de 20 ans, originaire de Schorisse (Belgique) rentré en France malgré un arrêté d'expulsion.

Emile Vaadenhagen a été conduit au dépôt.

—

La vente des trois brochures, dont l'intitulé suit, est interdite en France. Ces ouvrages étant pernicieux pour la morale leur entrée est formellement défendue :

1° Lettre de l'abbé Verax à Mgr Noret etc...

2° Dédicace à la catholicité chrétienne par Pierre de Villiers.

3° Mémoires de Pierre de Villiers prêtre, ex-bénédictin de Solesmes.

Le possesseur de ces insanités est passible de peines graves.

—

Nous avons dit que c'était la société chorale du Petit-Château, à Tourcoing, qui avait donné le concert de dimanche. C'est une erreur. Ce concert a été donné par la société chorale de la Croix-Rouge.

—

Un malheureux accident est arrivé hier après-midi, dans un jardin de la rue de Paris, à Tourcoing.

Un jeune homme de 17 ans, Charles Destombes, jouait avec un enfant qu'il tenait dans ses bras. Pour amuser l'enfant, le jeune homme imagina de se mettre à califourchon sur une branche d'arbre et de se balancer. Dans cette position instable, Charles Destombes perdit l'équilibre et tomba avec son frêle fardeau.

Le résultat de cette chute a été une fracture à la jambe. Se voyant tomber, le jeune homme voulut protéger l'enfant et en fut victime.

—

On a transporté ce matin à l'hôpital Saint-Sauveur de Lille, une malheureuse femme, âgée de 65 ans, qui n'était sortie de l'hôpital que depuis huit jours. On l'avait traitée alors à la suite de quelques symptômes d'aliénation mentale qui avaient complétement disparu.

Lundi matin, vers dix heures, la pauvre vieille, dans un accès de fièvre au cerveau, s'est précipitée par la fenêtre, se fracturant dans sa chute les cuisses en plusieurs endroits. Elle a aussi subi une violente commotion cérébrale. On n'a pas l'espoir de la sauver. Elle est sans doute morte à l'heure où paraissent ces lignes.

—

Le grand concours de pigeons voyageurs qui a eu lieu dimanche matin, départ d'Orléans, a été pour les éleveurs du Nord un véritable désastre. Nous avons dit que 1,223 pigeons avaient été envoyés samedi matin de la gare de Lille pour prendre part à cette lutte. La violence extrême du vent à Orléans, en sens contraire à la direction que devaient prendre les pigeons pour le retour, a fait différer le lâcher jusqu'à huit heure et demie du matin. Les paniers ont alors été ouverts, mais à sept heures du soir, moment fixé pour la clôture du concours, trois pigeons seulement éteient rentrés. Le premier, à 6 heures 1 minute, à M. Salambier, de Roubaix; le deuxième, à 6 h. 35, à M. Destombes de Tourcoing; le troisième, à 6 h. 58, à M. Cornu, de Valenciennes.

Le nombre et l'importance des prix étaient considérables. Il s'élevaient à près de sept mille francs. Ils seront tirés au sort, jeudi soir, entre les propriétaires de tous les pigeons qui séront rentrés à cette date.

—

— Hier, vers deux heures et demie, un employé de la gare de Phalempin a été surpris par un train de voyageurs et a eu la tête broyée et les deux jambes coupées. La mort a été instantanée.

Ce malheureux est père d'une nombreuse famille.

— Il y a quelques jours, deux enfants, Jules et Clément Dewel, de Renescure près d'Hazebrouck, s'amusaient sur la route, quand est passée une voiture attelée de deux chevaux à laquelle était attaché un tombereau. Ces deux petits imprudents voulurent monter sur le chariot, malgré la défense du conducteur. Clément, qui était déjà sur la voiture, sauta et fut renversé par le tombereau qui lui passa sur le corps. Il fut tué sur le coup. Il était âgé de neuf ans.

— Avant-hier, on a retiré du canal de la Haute-Colme, à Looberghe, le cadavre de la petite Durieux. La pauvre petite y était tombée quelques minutes auparavant. La rivière a 1 mètre 50 de profondeur en cet endroit.

— Le paquebot de Folkestone a débarqué, jeudi, à Boulogne, M. le général Fleury, venant de Chislehurst.

Le général Fleury a pris le train de marée pour Paris.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 9 juin. — André Terryn, rue Decrême, 108. — Victor Ceyx, rue du Tilleul, impasse Derville, 19. — Maria Declercq, rue St-Maurice. — Elvina Beernaert, rue Vaucanson, cour Valentin, 5. — Victor Masseus, rue de Wattrelos, cour Loridant, 12. — Zélie Félix, rue de Lannoy, fort Desprez, 7. — Angèle Gadenne, rue du Chemin de Fer, 32. — Angèle Notermann, rue d'Espagne, 2. — Ange Heuninckx, rue d'Italie, cour Debrouvry. — Alphonse Dessyn, rue de la Perche, fort Sion, 23. — Marie Lecrix, rue de Ma Campagne, 5. — Jean-Baptiste Deschutter, rue de la Basse-Masure, 25.

Du 10. — François Paul, rue Ste-Elisabeth, cour Desrumaux. — Victorine Covreman, rue Cugnot, 8. — Virginie Borezée, rue du Nord, 18. — Joseph Gilotin, sentier du Ballon. — Armand Mercier, rue de l'Alma, cour Wattel, 13. — Anna Armstoug, rue de la Lys, cour Wattel, 1. — Achille Dhuygelaere, rue de l'Espérance, 68. — Clément Félix, rue du Pile, 6. — Hélène Dooms, rue du Fontenoy, 4. — Edmond Castelain, rue de Mouveaux, 42. — Céline Duriez, rue de Lille.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 juin. — Georges Bose, 1 ans, rue des Fondeurs, 9. — Esther Decoyc, 5 mois, rue de la Guinguette, cour Desfontaines. — Boodt, présenté sans vie, rue du Moulin, cour Mullier, 12. — Arthur Lenglez, 2 ans, rue Ste-Elisabeth, 37.

Du 10. — Clétine Cateau, 6 mois, rue Philippe-le-Bon. — Rosaire Vandenauweele, 63 ans ménagère, rue St-Jean, 162. — Clément Vanderplancke, 4 mois, rue d'Arcole. — Elise Delattre, 9 mois, rue du Coq Français, 49.

Etat-Civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 juin. — Camille-Pauline Senelar, rue du Mont-à-Leux. — Gaspard Deleplanque, rue des Piats. — Alfred Moreau, au Blanc-Seau. — Blanche Delmulle, rue Mauquer. — Marie Carrette, sentier de Roubaix. — Vincent Dooms, rue Verte. — Julien-César Montagne, rue des Biches.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 12 juin. — Sophie Loridan, veuve de Narcisse Courouble, 71 ans 4 mois, à la Marlière. — Gustave Flament, 5 jours, rue d'Epine. — Marie Flipo, 4 mois 10 jours, rue de Renaix.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille THIESSET-TROCQUET, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame ALEXANDRINE THIESSET née TROCQUET, décédée à Roubaix, le 11 juin 1876, dans sa 39e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le mercredi 14 juin 1876, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 56 11133

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 14 juin 1876, à 9 h., pour le repos de l'âme de Monsieur PIERRE-LOUIS-JOSEPH PENNEL, époux de Dame AUGUSTINE NYS, décédé subitement à Roubaix, le 23 juin 1875, à l'âge de 58 ans — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

La 20e fête anniversaire de la société de secours mutuels de Marcq-en-Barœul a eu lieu, selon l'usage, le lundi de la Pentecôte, avec le concours de la musique municipale. A la suite de l'obit on s'est réuni en assemblée générale dans la cour des écoles, où une agréable surprise attendait quelques membres du bureau : Au moyen d'une souscription faite entre eux, les ouvriers sociétaires, au nombre de près de 700, ont offert à M. Ducrocq, leur président, décoré de la Légion d'honneur en août dernier, une croix de chevalier, et à MM. Rogier, vice-président, Choquenet, instituteur, secrétaire et Leurident, trésorier, à chacun une pendule, en reconnaissance des services qu'ils ont rendus à la société depuis sa fondation. M. Choquenet, en son nom et en celui de ses collègues, a vivement remercié les ouvriers de cette délicate attention, en les assurant que le souvenir en serait précieusement conservé dans leurs familles.

Vers le soir, 100 prix, d'une valeur de 500 francs, ont été distribués à ceux que le sort a favorisés. Cette dépense est payée avec une subvention allouée par le Conseil municipal qui comprend si bien les avantages que la Société procure aux ouvriers et au bureau de bienfaisance; aussi les sociétaires ne manquent-ils pas chaque année de renouveler au Conseil municipal leurs sincères remerciements pour l'intérêt qu'il ne cesse de porter à cette bonne œuvre.

Nous extrayons du compte rendu de la situation, ce qui suit :

PERSONNEL.	
Membres participants : hommes	678
femmes	35
Membres honoraires	151
Total	864
Recettes de l'année (section des hommes).	
Droit d'entrée et amendes.	245,75
Cotisation des ouvriers, 25 centimes par semaine.	8,485,25
Cotisation des membres honoraires.	1,045,»»
Dotation du gouvernement (1874)	1,359,»»
Intérêts des fonds placés.	1,618,50
Total des recettes	12,753,50
Dépenses.	
3795 journées de maladie à 1 fr. 25.	4,743,75
Médecins et médicaments.	1,152,60
Secours aux infirmes, veuves etc.	512,45
Traitement des chefs de section.	636,15
Total des dépenses	7,051,95
	5,701,55
Bénéfices de l'année	5,701,55
Reliquat du dernier compte.	87,874,11
Avoir général de la société.	93,575,66
Dont	
Caisse de retraites	90,548,00
Caisse de la société	3,027,66
Somme égale	93,575,66

Si on décompose cette somme, on trouve les résultats suivants :

1° Cotisations des ouvriers	112,351,75
2° Droits d'entrée et amendes	2,550,90
Ensemble	114,902,65

Feuilleton du *Journal de Roubaix*

DU 14 JUIN 1876.

— 45 —

LES

Chevaliers de l'écritoire

XV

LA TOILE D'ARAIGNÉE.

(Suite).

— Je ne peux pas!

— Tu le peux! Elle dépend de son père, dis-tu. Sache-le bien, c'est une nature héroïque qui dépendra avant tout d'elle-même... et si elle connaissait la vérité...

— Elle ! la vérité ! ! !

— La moitié suffirait. Dis à Xavière : Ma liberté, mon honneur et ma vie dépendent de ton mariage avec Jean de Falais, elle se sacrifiera non pour toi, mais pour Albine et Rémie.

— Je ne dirai pas cela ! répondit Rumisard.

— Alors, tu es perdu, dit froidement le misérable. De l'heure où j'aurai la certitude que mademoiselle de Mériadec ne sera jamais ma femme, je te dénonce.

— Infâme ! s'écria Rumisard. Tu n'as donc pas peur que je te tue ?...

— Il nous reste la fin de la journée, reprit Jean de Falais en se levant... la fin de la journée seulement... Cherche bien, creuse ton cerveau troublé... ma toile est tissée et la mouche est prise.

Et Jean de Falais sortit.

XVI

LE SACRIFICE.

En quittant Rumisard, Jean de Falais ne se faisait aucune illusion.

Il savait à n'en pas douter que jamais le banquier ne conseillerait cette union à sa nièce.

Pour réussir, le plus sûr était de s'adresser à la jeune fille elle-même.

Il est un piége auquel les femmes se prennent toujours : celui de l'héroïsme.

Parlez dévouement à une femme, de quelque classe qu'elle soit, vous serez compris.

Le sacrifice est une des conditions de leur nature; la plus belle, la plus céleste, la plus divine.

Combien de femmes ont été perdues parce que des misérables ont spéculé sur cet inefiable penchant à la compassion, à l'abnégation !

Jean de Falais n'avait, jusqu'à ce jour, vu Albine et sa nièce que les jours de réception.

A peine avaient-ils échangé quelques mots. Pour la première fois, il allait s'entretenir avec elles ; et quelles paroles leur apportait-il, quelles propositions de paix allait-il leur faire?

Il se demanda d'abord s'il provoquerait un entretien avec mademoiselle de Mériadec.

Il risquait d'échouer.

Le plus prudent, et ce fut à ce plan qu'il s'arrêta, était de parler à madame Rumisard, et de lui révéler enfin par quels liens mystérieux et terribles il était attaché à son mari.

Albine, Xavière et Rémie travaillaient dans le petit salon, s'abandonnant à une causerie pleine de charme et d'espérance, quand la femme de chambre entra et demanda :

— Madame peut-elle recevoir M. de Falais ?

— Vous ne vous trompez pas, Julie, dit madame Rumisard, c'est bien M. de Falais, qui demande à me voir?

— Oui, madame.

— Mon Dieu ! dit Albine bas à Xavière, que peut me vouloir cet homme?

— Ne le recevez pas, ma tante ! s'écria vivement Xavière.

— Je le voudrais... répondit madame Rumisard ; mais pour qu'il ose se présenter chez moi, il doit avoir des raisons graves. Vois-tu, dit-elle à sa nièce en la baisant au front, peut-être vaut-il mieux que j'apprenne enfin ce que je dois craindre !

— Pauvre tante ! dit Xavière.

Madame Rumisard saisit Rémie, la pressa vivement sur son cœur, puis d'une voix fiévreuse elle ajouta :

— Emmène Rémie, mon ange...

— Que répondrai-je à M. de Falais? demanda Julie.

— Qu'il entre ! répondit la jeune femme.

Albine tomba accablée dans un fauteuil.

Elle sentait que sa vie allait se décider.

Jean de Falais parut.

Malgré son audace habituelle, une gêne inaccoutumée se trahissait sur sa physionomie.

— Vous avez demandé à me voir, Monsieur, dit la femme du banquier d'une voix glaciale. Qu'avez-vous à me dire?

— Beaucoup de choses, Madame, répondit Jean de Falais, à qui la hauteur dédaigneuse d'Albine rendit un peu de son aplomb.

— J'écoute, Monsieur.

— J'aurai besoin de votre patience, Madame.

— Ce sera long?

— Oui, Madame, j'ai à vous raconter une histoire...

— La vôtre, Monsieur?

— La mienne et celle de votre mari sont indissolublement unies.

Madame Rumisard fit un violent effort sur elle-même pour garder un calme apparent.

— Je vous ai dit que j'écoutais, Monsieur.

— Il y a quinze ans, bientôt seize, que je connais Lucien; nos familles possédaient une aisance modeste; nous suivîmes les mêmes cours; nous obtînmes des récompenses à peu près insignifiantes, mais nous nous liâmes complètement et nous fîmes le serment de partager dans l'avenir la bonne fortune aussi bien que les mauvaises chances.

Nos études finies il fallut songer à choisir une carrière.

Nés en province et possédant une certaine dose d'intelligence active, nous ne rêvâmes bientôt que la possibilité de venir à Paris.

(A suivre).